



Étranger père d'un français

Par **scoops**, le **26/06/2008** à **14:05**

bonjour

je suis de nationalité marocaine ,entré en france en 2003 de façon régulière en tant que étudiant ,j'ai passé deux ans avec le titre renouvelable de un ans ,la troisième année avec un récépissé sans avoir validé mes années scolaires suite à des problèmes familiaux.
vers avril 2006 j'ai reçu une lettre de la préfecture pour quitter le territoire français, la quatrième année j'ai validé mon année d'étude sans avoir de titre de séjour.
à présent je suis père d'une française née le 1er mai 2008, portant mon nom, avec une française .et je voudrais savoir mes droits pour me régulariser? que dois-je faire ,quel risque j'en cours?

Par **jeetendra**, le **27/06/2008** à **12:12**

bonjour, vous pouvez demander une régularisation au titre de votre situation familiale, père d'un enfant français, mais il y a des conditions à remplir cependant : à savoir une contribution effective du parent à l'entretien et à l'éducation de l'enfant, résidence habituelle en France depuis au moins deux ans de l'un au moins des parents, ne pas constituer une menace pour l'ordre public, avoir une activité salariale, etc.

Par contre en principe vous n'êtes pas expulsable du tout, régularisable oui mais!!! contactez le gisti, 3 villa Marcès, 75011 Paris, téléphone 01 43 14 60 66, ou la cimade, 64 rue Clisson, 75013 Paris, téléphone 01 44 18 60 50, pour information complémentaire, courage à vous, cordialement